

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7322230001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7322230001>

Cette annonce a été mise en ligne le **10 mars 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **85 - VENDEE**

JURICA

Société d'Avocats

G. GASCON et A-P. GOUIN, avocats associés
au barreau de LA ROCHE SUR YON

Les Petites Bazinières

54 rue Benjamin Franklin

LA ROCHE SUR YON

PONT NEUF

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros

Siège social : LA BOISSIERE DE MONTAIGU (Vendée)

Le Joliet

531 829 356 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale du 10 février 2023, il a été décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la société, son capital et les dates de son exercice social demeurent inchangés.

Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié des décisions ci-dessus sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL DU PONT NEUF

Objet : Promotion immobilière, réalisation de tout programme immobilier et de tous travaux de construction et de rénovation ; Activité de marchand de biens et de lotisseur (achat-revente de tout bien immobilier) ; Location immobilière ; Gestion administrative, technique et financière de programmes et d'investissements immobiliers ; Conception, réalisation pour le compte de tiers de toutes prestations de services de maîtrise d'uvre liées à tout ouvrage ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Gestion, direction, administration :

Gérant : Monsieur Christophe BONNIN demeurant à LA BOISSIERE DE MONTAIGU (Vendée) – Bellevue

Nouvelles mentions :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination sociale : PONT NEUF

Objet : tous travaux de conseil, d'étude, de diagnostics, de conception, d'assistance dans tout domaine de la démolition, de la construction et de l'immobilier ; l'ingénierie de programmes immobiliers, assortie ou non de la maîtrise d'œuvre et de la réalisation en entreprise générale ; l'ingénierie de programmes de rénovation, de restructuration assortie ou non de la maîtrise d'œuvre et de la réalisation en entreprise générale ; toutes prestations de service de maîtrise d'œuvre ; location immobilière.

Gestion, direction, administration :

Président : société BONNIN CHARBONNEAU, société par actions simplifiée au capital de 48 000 Euros, dont le siège social est à LA BOISSIERE DE MONTAIGU (Vendée) – Lieudit Bellevue, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 319 393 377 RCS LA ROCHE SUR YON

En outre, les statuts contiennent les nouvelles dispositions suivantes sujettes à publicité :

Admission aux assemblées – Droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : toutes cessions d'actions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, à un tiers ou à un associé ou à un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé, seront soumises à l'agrément préalable de la société, donné par décision collective adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

